

Les bonnes pratiques pour l'organisation d'un tournoi Ping Parkinson

La maladie :

La maladie de Parkinson est une maladie neuro-dégénérative à ce jour incurable. Chaque individu présente des symptômes plus ou moins impactants sur le plan moteur et cognitif. Ils sont différents d'un individu à l'autre.

La littérature médicale fait état d'une soixantaine de symptômes dont 80 % sont invisibles.

Les symptômes les plus impactants pour le tennis de table sont ceux liés à la mobilité mais aussi ceux liés aux interactions en groupe :

- Tremblements accentués en état de stress, de fatigue et de froid,
- Raideur musculaire,
- Dystonie : contractions musculaires involontaires qui peuvent être prolongées ou intermittentes
- Akinésie & freezing : absence de mouvement,
- Bradykinésie : lenteur des mouvements,
- Dyskinésie : mouvements involontaires excessifs et répétitifs,
- Hypokinésie : amplitude réduite des mouvements,
- Troubles de l'équilibre (et donc des chutes),
- Chaise roulante pour certains,
- Troubles du sommeil, fatigue et état dépressif,
- Hypomimie (visage figé/inexpressif) et affaiblissement du volume de la voix,
- Troubles digestifs et constipations,
- Le stress et l'anxiété,
- Les difficultés à réaliser plusieurs tâches simultanément.
- Parfois notre visage peut sembler sans expression comme figé, ce n'est pas qu'on est triste ou sans volonté : c'est qu'on n'est pas forcément maître de notre corps. Il suffit d'être patient.

Le traitement médicamenteux améliore les symptômes et est fondamental pour notre bien-être. Il rythme la vie du patient atteint par la maladie. Grâce à cette thérapie, nous améliorons notre état, c'est pourquoi

Il est donc bon de savoir que :

- Plusieurs prises par jour de médicaments peuvent être nécessaires
- Les horaires de prises des médicaments doivent être strictement respectés, et il faut du temps pour qu'un médicament fasse son effet (de 30 à 60 minutes, souvent 45mn)
- Quand le médicament fait effet = c'est la phase ON,
- Quand le médicament ne fait plus effet ou pas encore effet = c'est la phase OFF, et il peut y avoir un très gros écart de capacité entre la phase ON et la phase OFF
- Si certains de nos symptômes sont gommés par les médicaments, d'autres sont accentués.

L'impact sur la mise en place d'un tournoi Ping Parkinson pour les organisateurs et les arbitres :

- Ne pas modifier les horaires de matchs sans préavis suffisant ou sans vérifier avec les joueurs,
- S'assurer que la salle soit à une température confortable, ni trop froide ni surchauffée,
- Éviter les escaliers autant que possible : que ce soit pour accéder à la salle, aux vestiaires, aux toilettes, à la buvette, aux tableaux de résultats ou aux tablettes fournies pour les Juges-Arbitres,
- Prévoir des chaises et espaces de repos en nombre pour pallier la fatigabilité,
- Prévoir si possible un kiné et/ou des services de soins pour les troubles du mouvement, les chutes et les malaises ; à défaut, un masseur de bien-être est très bien aussi.

L'impact sur le déroulement :

- Donner l'horaire général à l'avance et ne pas le modifier, afin que chaque joueur puisse caler sa prise médicamenteuse pour être en phase ON au moment du match.
- Ne pas hésiter à répéter les consignes, les annonces, les horaires et l'appel des matchs, certaines personnes rencontrant des difficultés à gérer plusieurs informations simultanément,
- Permettre, dans la mesure du possible, le décalage ponctuel d'un match en cas de phase OFF, après concertation avec les deux joueurs et sans désavantager l'adversaire,
- Certains joueurs ont du mal à écrire en raison des raideurs musculaires : essayer de prévoir un maximum d'arbitres valides et/ou demander au public, nos aidants sont souvent volontaires,
- Certains ont aussi beaucoup de mal à se baisser : prévoir des ramasseurs de balles si possible, sinon permettre à nos aidants de donner un coup de main,
- Prévoir si possible des bouteilles ou points d'eau facilement accessibles aux participants tout au long du tournoi.

L'impact sur le règlement :

- Le règlement spécifique des tournois de Ping Parkinson est en ligne sur le site de la FFTT (<https://www.fft.com/wp-content/uploads/2025/12/reglements-competitions-parkinson.pdf>). Il contient notamment des informations sur :
 - Le déroulement de l'Open national Parkinson
 - Le déroulement des tournois nationaux Parkinson (Circuit national & tableaux Parkinson)
 - La mise en poule, tableaux et formule chapeaux
 - Le barème des points attribués pour le Circuit national Parkinson
 - L'ITTF a édicté 3 règles qui sont en général suivies lors des tournois Ping Parkinson (voir le détail de ces règles en bas de ce document) :
 1. Temps mort médical maximal de 30 minutes,
 2. Service adapté autorisé, lorsque cela est nécessaire,
 3. Appui sur la table autorisé.

Document écrit conjointement :



Les ParkiPongs
Rémy SALAÜN



Fédération Française TT
Stéphane LELONG



France Parkinson
Jean-Louis DUFLOUX

Annexe 1 : RÈGLEMENT Fédération Internationale :

1- Temps mort médical :

En complément de l'article 13.5.4 du Manuel de l'ITTF (L'arbitre peut autoriser une suspension de jeu, d'une durée minimale et en aucun cas supérieure à 10 minutes, si un joueur est temporairement mis hors de combat suite à un accident, à condition que, de l'avis de l'arbitre, la suspension ne soit pas susceptible de désavantager indûment le joueur ou la paire adverse), un joueur ou une paire peut demander un temps mort médical d'une **durée maximale de 30 minutes** au cours d'un match individuel, si un joueur est dans l'incapacité de continuer à jouer en raison des effets de la maladie de Parkinson (blocage, perte d'efficacité du traitement, incapacité à se tenir debout, dyskinésie, incapacité à jouer en raison de l'apparition de mouvements incontrôlés...).

La suspension doit être autorisée par l'arbitre, à condition qu'elle ne soit pas susceptible de désavantager indûment le joueur ou la paire adverse. Cet intervalle ne peut être demandé que lorsque la balle n'est pas en jeu et ne remplace pas le temps mort d'une minute prévu par la règle 13.1.1 de l'ITTF.

Ce temps mort médical ne sera pas autorisé si l'un des joueurs ou paires a déjà marqué 8 points dans la dernière manche possible d'un match.

Le jeu peut être interrompu par l'arbitre pour instaurer le temps mort médical et celui-ci en informera immédiatement le commissaire de jeu.

Avant le début de la compétition, les participants doivent informer le commissaire de jeu que la fenêtre thérapeutique de leur traitement est courte et qu'ils sont régulièrement exposés à des fluctuations de leur médication.

2- Service adapté :

Comme indiqué à l'article 10.7.1 du Manuel de l'ITTF, l'arbitre peut exceptionnellement assouplir les exigences d'un service correct s'il constate qu'un handicap physique empêche son exécution.

L'assouplissement des règles décrites aux points 10.1 à 10.6 n'autorise pas le joueur à dissimuler intentionnellement le service ou à imprimer un effet à la balle lors du lancer.

3- Appui sur la table :

Si le joueur présente des symptômes continus et manifestes de déséquilibre dus aux effets de la maladie de Parkinson, l'arbitre peut déroger à l'application du Manuel de l'ITTF.

Si le joueur ou la paire adverse doute de la bonne foi du joueur qui invoque le besoin d'assistance, il ou elle peut contester la décision de l'arbitre, et ce dernier tranchera.